

# NEUILLY INFOS EN BREF...



Neuilly-en-Vexin, août 2019

Madame, Monsieur, bonjour,

Veillez trouver ci-dessous quelques informations.

## Déchèterie

Le SMIRTOM du Vexin augmente les horaires d'ouverture à Marines et à Vigny.

**A partir du lundi 5 août 2019**

### Horaires d'été (jusqu'au 31 octobre)

|                   | Lundi   | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi  | Dimanche |
|-------------------|---------|-------|----------|-------|----------|---------|----------|
| <b>Matin</b>      | 9h-12h  | -     | 9h-12h   | -     | 9h-12h   | 9h-12h  | 9h-13h   |
| <b>Après-midi</b> | 14h-19h | -     | 14h-19h  | -     | 14h-19h  | 14h-19h | -        |

### Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)

|                   | Lundi   | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi  | Dimanche |
|-------------------|---------|-------|----------|-------|----------|---------|----------|
| <b>Matin</b>      | 9h-12h  | -     | -        | -     | -        | 9h-12h  | 9h-13h   |
| <b>Après-midi</b> | 14h-17h | -     | 14h-17h  | -     | 14h-17h  | 14h-17h | -        |

**Rappel : les déchèteries sont fermées le 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre**

## Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Il est définitivement approuvé par les autorités.

Nous vous rappelons qu'avant d'entreprendre des travaux il est nécessaire d'établir un dossier via une demande préalable.

Les travaux devront être conforme aux dispositions prescrites dans le règlement du PLU.

Toute infraction à la législation pourra entraîner à vos frais la mise en conformité des travaux exécutés sans autorisation.

Le PLU est consultable en mairie sous format papier, dans les prochains mois il sera également disponible sur le site.

Merci de votre compréhension.

## **Assainissement collectif**

Le projet se poursuit, le dossier d'implantation de la station (selon les recommandations de la DRIEE) ayant pour objectif de connaître l'impact sur le paysage actuel devrait être finalisé courant août pour être présenté à la commission nationale de septembre. Une fois la décision connue, le dossier de consultation des entreprises (DCE) pourra être établi.

## **Déchets**

Il a été constaté que près de l'aire de présentation des bacs (rue basse) ainsi que sur la parcelle dans la rue des Carmélites (face à l'école) des déchets végétaux étaient jetés.

Nous vous rappelons que les déchets sont à déposer en déchèterie.

Merci de votre aide pour garder le village propre.

## **Aménagement/embellissement Grande Rue**

Le projet est 'tributaire' de l'avancement de celui de l'assainissement collectif, en effet pour réduire les coûts les seront entrepris qu'une fois les travaux liés à l'assainissement de la Grande rue réalisés.

## **Divers**

### ***Formation aux outils numériques***

Les séances reprendront à compter jeudi 9 septembre en mairie de Neuilly.  
Inscriptions en mairie AVANT le 2 septembre.

### ***Aérodromes de Paris-Référendum d'Initiative Partagée (RIP)***

Mise en œuvre du dispositif de recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris – RIP.

Conformément à l'article 5 de loi organique n°2013-1114 du 6 décembre 2013 « ce soutien est recueilli sous forme électronique » sur le site internet hébergé par le ministère de l'intérieur :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr>

**Mairie** fermée : du 19 août au 31 août. Contact : téléphone 01 30 39 73 08 ou courriel : [mairie.neuilly-en-vexin@wanadoo.fr](mailto:mairie.neuilly-en-vexin@wanadoo.fr)

Cordialement, Le Maire,

André Trotet